



*Moments de vie à DAMAZAN*

*Mardi 6 juillet*  
*Premier marché d'été*



## LE MOT DU MAIRE



*Nous voici enfin arrivés au moment où nous pouvons espérer voir bientôt la fin de la crise sanitaire qui, pendant plusieurs mois, a perturbé notre travail, nos loisirs, notre relation aux autres...*

*Nous pouvons enfin envisager pour cet été des jours plus sereins.*

*C'est ainsi que nous allons pouvoir retrouver le plaisir des moments festifs dont nous avons été tant privés et, en particulier, ceux de nos marchés nocturnes du mardi.*

*Nous aurons aussi la possibilité de renouer avec la tradition des repas de quartier.*

*Ce pourrait être également l'occasion d'organiser, sous une forme encore à définir, un Repas Républicain venant clôturer une série d'élections que nous n'avons pas pu fêter comme nous l'aurions souhaité.*

*Lors des dernières élections départementales, votre choix s'est porté vers moi à plus de 80 % des voix, ce qui vient conforter le mandat de maire que vous m'aviez déjà confié et j'en suis honoré.*

*Mais les réjouissances et la période estivale n'empêchent pas la poursuite du travail. Les projets et les travaux engagés continuent, notamment concernant la rénovation des écoles et l'extension du lotissement de Larapite dont le permis de construire a d'ores et déjà été déposé.*

*Je souhaite que nous retrouvions le simple plaisir de cette convivialité à laquelle nous avons été contraints de renoncer à cause de la pandémie.*

*Un bon été à tous !*

*Le Maire,  
Michel Masset*



## COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

**Présents** : M. Michel MASSET. M. Stéphane ROSSATO. Mme Christine AGOSTI. M. Michel SERENA. Mme Françoise DUBOURG. Mmes Nathalie BACARISSE. Marie-Pascale BALDAZZINI. Isabelle DE LONGHI. Nathalie JOUSSE. Sylvie DELAURIER. Murielle PAGNONCELLI. MM. Daniel CHABOT. Denis GHIRARD. Stéphane MOLENA. Jean-Michel SARTORI.



-----

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. MASSET rappelle les conditions de crise sanitaire : fermeture mais réquisition des écoles et du Centre de Loisirs pour l'accueil des enfants de « soignants » (la crèche n'est pas concernée). Le personnel communal rattaché à ces services a été placé en autorisations spéciales d'absences ou en congés, selon les situations.

Par ailleurs, il indique que 360 personnes ont pu être vaccinées le 4 avril dernier : il rappelle que les critères de vaccination avaient été fixés par les médecins, infirmiers et pharmaciens de Damazan et de Buzet. Prochaine journée le 2 mai.

Enfin, il propose la réactivation des commissions pour les semaines à venir, puisque le budget sera voté et que chacun connaîtra les montants alloués à ses domaines de compétence.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal accepte de reporter la question relative au projet d'extension de carrière au *Chambé*.

### **1 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2019**

M. MASSET indique que le Conseil Municipal doit entériner les résultats de l'exercice 2020 et voter les prévisions budgétaires 2021 : il rappelle l'architecture du budget communal et son rôle tout au long de l'année. Il précise également que ces chiffres sont accessibles à tous les administrés qui le souhaitent, à partir du moment où ils ont été validés par le Conseil Municipal.

Il donne ensuite la parole à Stéphane ROSSATO qui présente les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2020 en donnant successivement lecture des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les comptes laissent apparaître au 31/12/2020 un excédent global cumulé de 263 296,31 €.

Ils sont approuvés à l'unanimité pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Avant de passer au vote du budget 2021, le Conseil Municipal accepte la proposition de M. le Maire d'affecter une somme de 166 711,53 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement du budget 2021 ; la somme restante de l'excédent global, soit 261 886,31 €, équilibrera la section de fonctionnement.

### **2 – BUDGET 2021**

M. MASSET présente le projet de budget pour l'exercice 2021 et notamment le tableau de synthèse des programmes d'investissement 2021 tels qu'ils ont été débattus lors de la séance précédente. Il rappelle le projet principal qui est la rénovation des écoles pour lequel un important emprunt devra être réalisé et également le projet de création du giratoire au niveau des écoles, nécessaire à la sécurisation de cette entrée de bourg mais également au futur projet de lotissements dans ce quartier, ce qui va engendrer un accroissement de circulation.

M. le Maire présente ensuite l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021, en précisant qu'afin de compenser la perte de ressources liée à la suppression de la taxe d'habitation, la Commune bénéficie du reversement de la part départementale du Foncier Bâti. En revanche, il indique qu'un coefficient correcteur sera appliqué afin de neutraliser la sur ou sous-compensation ainsi créée. Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'appliquer les taux d'imposition communiqués : le produit fiscal attendu 2021 sera de 1 075 373 €,

**DIT** que ce produit fiscal sera inscrit au budget 2021 de la Commune, articles 73111 et suivants,

**FIXE** comme suit les taux des taxes locales 2021 :

FB (Taxe foncière - bâti) : 42,79 % (15,46% Commune + 27,33% Département),

FNB (Taxe foncière - non bâti) : 58,69%,

CFE (Cotisation foncière des entreprises) : 19,33%.

Le budget 2021, équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, aux sommes respectives de 2 420 618.00 € et 2 471 517.00 € est adopté, à l'unanimité.



## COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL

**Présents** : M. Michel MASSET. M. Stéphane ROSSATO. Mme Christine AGOSTI. M. Michel SERENA. Mme Françoise DUBOURG. Mmes Nathalie BACARISSE. Marie-Pascale BALDAZZINI. Isabelle DE LONGHI. Sylvie DELAURIER (arrivée à 18 h 30). Nathalie JOUSSE. Murielle PAGNONCELLI. MM. Daniel CHABOT. Denis GHIRARD. Stéphane MOLENA.

**Absents/Excusés** : M. Jean-Michel SARTORI (pouvoir à Michel MASSET).

### 1 - TARIFS SPÉCIAUX du RESTAURANT SCOLAIRE

Sur proposition de Christine AGOSTI qui expose le cas d'un enfant scolarisé et pour lequel un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) a été mis en place sur avis médical avec fourniture complète des repas par la famille, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** que le prix du repas facturé sera de 1,65 €, pour l'année scolaire 2020/2021, soit la moitié du tarif en vigueur, représentant ainsi le coût du service de restauration, cette décision étant applicable dès le PAI actuellement en cours.

### 2 - DEMANDE DE GRATUITÉ DE LOYERS

M. le Maire fait part de la demande faite par M. Jean-Marie CHAUMIEN, gérant de la SARL Wake Attraction, qui sollicite la gratuité des loyers d'un gîte communal pour la période d'avril à septembre 2021 afin de loger des saisonniers travaillant au téléski nautique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et afin de tenir compte des restrictions liées au confinement ne permettant pas un fonctionnement optimal de cette activité, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'appliquer une remise de 50 % au montant des loyers.

### 3 - BAIGNADE 2021

Le Conseil Municipal décide de reconduire du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021, l'ouverture de la baignade au lac du Moulineau : du mercredi au lundi de 13 h 30 à 18 h 30 avec fermeture le mardi. Un appel à candidature pour le poste de surveillant de baignade sera donc lancé et un assistant sera également recruté ; l'ASVP viendra en plus pour contenir les incivilités régulièrement relevées sur le site.

#### **4 - FLEURISSEMENT**

Denis GHIRARD explique le travail mené par la Commission sur les différents points de fleurissement : pose des jardinières habituelles et plantations de fleurs. Il propose de distribuer un courrier aux habitants de la place de la mairie pour fournir à ceux qui le souhaitent des jardinières qu'ils s'engageront à entretenir. Daniel CHABOT suggère de repeindre les rambardes du Pont-Canal avant son fleurissement.

M. le Maire propose aux membres de cette commission de participer le 12 mai à 11 h 30 en la mairie, à une rencontre avec le CAUE pour bénéficier de conseils d'une part, en matière de « frontage », d'autre part pour la mise en place d'une opération « repeindre volets et portes », . Concernant l'entretien des plantations récemment effectuées sur l'Avenue des Landes, un contrat pourrait être signé avec l'Entreprise LHÉRISSON, pour une ou deux années.

Enfin, la commission commence à travailler sur le projet d'aménagement de l'entrée du village, côté Saint-Léger ; de nouvelles jardinières seront installées devant l'église.

#### **5 - PERSONNEL COMMUNAL : PRIME COVID**

M. le Maire rappelle que lors du 1<sup>er</sup> confinement, 2 agents communaux ont continué à travailler à temps complet afin d'assurer l'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise ; d'autres ont travaillé en alternance afin de réduire les présences simultanées sur site et d'autres encore ont été placés en autorisations spéciales d'absences puisque leur service ne fonctionnait plus. La collectivité ayant la possibilité d'octroyer une prime « COVID » aux agents qui ont dû continuer leur service, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'octroyer une prime de 500 € aux 2 agents de l'accueil de loisirs et du restaurant scolaire ayant travaillé à temps complet pendant ce confinement.

#### **6 - MISE EN FOURRIERE DE VÉHICULES : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Le 28 octobre 2020, le Conseil Municipal a accepté par délibération la convention entre la Commune de Damazan et la S<sup>té</sup> PIPOLETTO de Buzet-sur-Baïse pour des missions de mise en fourrière des véhicules ; or, lors du contrôle de légalité, cette délibération a appelé des observations de la part de Monsieur le Sous-Préfet car elle évoquait la destruction de véhicules, ce qui ne relève en aucun cas des services de la fourrière. Il convient, en conséquence, de délibérer pour modifier la délibération initiale, ainsi que la convention qui s'y rattache.

Le Conseil Municipal prend acte de ces remarques et accepte de modifier les documents concernés en supprimant les termes « destruction des véhicules », « destruction fourrière » et « les véhicules à l'état d'épave ». Le reste est sans changement.

#### **7 - OPÉRATION FAÇADES : ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

M. le Maire rappelle que par arrêté préfectoral du 11 juin 2018, la commune de DAMAZAN est inscrite sur la liste des villes habilitées à imposer le ravalement décennal des façades.

Lors de sa séance du 30 juillet 2018, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place le dispositif incitatif d'aide initié par la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* et a fixé les modalités de participations financières. L'arrêté municipal n° 104/2020 détermine le périmètre d'application de cette mesure.

M. le Maire présente un dossier transmis par la Communauté de Communes et le Conseil Municipal à l'unanimité attribue une aide de 1 437,00 € pour le ravalement des façades du bâtiment situé sur la parcelle F 402.

## **8 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

Sur proposition de Jean-Michel SARTORI, Rapporteur de la Commission « Relations avec les associations », le Conseil Municipal - à l'exception de Mme PAGNONCELLI, Présidente de l'association « Ô Beaux Marchés » et de M. SARTORI, Président du « Confluent Football » qui s'abstiennent - décide d'octroyer comme suit les subventions de fonctionnement :

Damazan Cricket Club	:	200 €
FNACA	:	200 €
Gardon Damazanais	:	200 €
Ô Beaux Marchés	:	2 500 €
Damaz'Arts	:	200 €
À Pied	:	400 €
Judo Club Damazan	:	800 €
Archers des Cent Tours	:	500 €
Confluent Football	:	4 000 €
Image d'Hier et d'Aujourd'hui	:	200 €
Gymnastique du Confluent	:	800 €
Amicale Laïque	:	400 €

Il précise, d'une part que des subventions restent à valider car les dossiers de demande déposés par les associations concernées sont incomplets et d'autre part, qu'une enveloppe financière a été conservée afin de pouvoir venir en aide aux associations que la crise sanitaire aura pu mettre en difficulté.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Sur proposition de **Stéphane ROSSATO**, la Commission des Travaux se réunira le 12 mai prochain à 18 heures.

Il est précisé que le montage du pylône « Free » sera réalisé le 15 juillet prochain.

**Michel MASSET** fait un bref compte-rendu de la Commission du Personnel qui s'est tenue juste avant ce Conseil et n'a révélé aucun problème particulier.

**La seconde injection du vaccin anti-covid** aura lieu le 2 mai prochain, dans les mêmes conditions que la première.

**Michel MASSET** indique qu'une expérience de transport de fret sur le Canal sera organisée ce lundi 3 mai, au départ du port de Damazan. Des produits frais, principalement, seront transportés jusqu'au port de Bordeaux, avec plusieurs étapes pendant la semaine et arrivée le vendredi.



#### **DERNIÈRE MINUTE : incivilités !**

Nous regrettons beaucoup qu'en raison des vols de fleurs plantées Boulevard de la République, la municipalité se voit obligée de renoncer à installer les jardinières prévues sur les rambardes du Pont-Canal.



## COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU 20 MAI

**Présents** : M. Michel MASSET. M. Stéphane ROSSATO. Mme Christine AGOSTI. M. Michel SERENA. Mme Françoise DUBOURG. Mmes Nathalie BACARISSE. Marie-Pascale BALDAZZINI. Isabelle DE LONGHI. Nathalie JOUSSE. Sylvie DELAURIER. Murielle PAGNONCELLI. MM. Daniel CHABOT. Denis GHIRARD. Stéphane MOLENA. Jean-Michel SARTORI

**A été nommée secrétaire** : Mme Nathalie JOUSSE.

-----

Aucune observation n'étant émise, les comptes-rendus des séances du 23 mars & 6 avril derniers sont approuvés et signés.

Michel SERENA intervient au sujet de la mortalité des poissons au Lac du Moulineau ; 4 tonnes environ ont dû être emportées par la FERSO. Des analyses en cours permettront de connaître les causes de ce phénomène qui semble s'être produit dans d'autres lacs, mais dans des proportions bien moindres. Une surveillance quotidienne est assurée.

### **1 - TARIFS CAMPING 2021**

À la suite de la demande de tarif préférentiel émanant d'un employé en CDD souhaitant y installer sa caravane pour 4 mois environ, le Conseil Municipal décide que, pour des séjours supérieurs à 2 mois et pour des ouvriers saisonniers, le tarif journalier sera de 15 €/jour au lieu de 17,50 € en juin et septembre et 18,50 € en juillet et août.

Ventes de produits alimentaires de première nécessité à l'accueil du camping ; le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les tarifs suivants :

- Bouteille eau ½ litre	:	0.50 €
- Bouteille eau 1 litre	:	1.00 €
- Bouteille lait ½ litre	:	1.00 €
- Bouteille lait 1 litre	:	1.50 €
- Barres céréales et/ou chocolatées	:	1.00 €
- Salades en boîtes	:	2.50 €
- Sachets « plats à réchauffer »	:	2.50 €
- Chips – sachet individuel	:	1.00 €

### **2 - PROJETS DE LOTISSEMENTS DANS LE QUARTIER DU LAC ET DES ÉCOLES**

Michel MASSET présente les différents projets élaborés par Habitalys sur plusieurs sites communaux :

- ♦ **Rue Maurice Dupuy** : ce projet s'inscrit dans le cadre de la rénovation de logements vétustes et vacants que la commune a souhaité acheter et mettre à disposition d'Habitalys pour y créer des logements familiaux correspondant à une majorité de la population ou pouvant permettre à des personnes isolées en campagne de venir vivre en centre-bourg. Il rappelle que la Commune sera présente au sein de la commission d'attribution des logements à laquelle elle fournira une liste de dossiers de demandes et qu'elle pourra, d'ici 15 à 20 ans, racheter l'immeuble.
- ♦ **Quartier du Lac et des Écoles** : il s'agit là d'un projet mixte puisqu'il intègre une opération de 12 logements locatifs collectifs, associée à une opération de 8 logements en accession à la propriété et enfin la création de 10 lots libres à la vente. Habitalys gère tout le dossier, sans participation financière de la Commune qui, de plus, cèderait le terrain nécessaire au prix de 25 000 €. Un référent communal, Jean-Michel SARTORI, est désigné, avec un groupe de travail, pour participer à l'élaboration du cahier des charges ; le permis d'aménagement pourrait être déposé au début de l'été. Les conditions d'attribution des logements et de vente des terrains à bâtir, seraient identiques à celles du projet précédent.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et unanime à ce projet.

- ♦ **Extension de la ZAE3** : elle se situerait au niveau de Bagnoque pour permettre l'installation d'activités commerciales, de type Gédimat, centre auto, etc...





# UN NOUVEAU LOTISSEMENT À LARAPITE

La volonté de continuer à augmenter l'offre de logements de bonne qualité dans un environnement agréable conduit la Municipalité, avec le concours du bailleur social Habitatlys, à programmer l'aménagement d'un lotissement à *Larapite*.

Le permis en a été déposé au mois de juin et les travaux, d'une durée de 10 mois, débuteront à la fin de l'année.

Partie du terrain dédiée au programme locatif avec possibilité d'accession à la propriété :  
**9 lots bâtis** destinés à des ménages ou à des personnes seules, sous plafond de ressources.



Partie du lotissement destinée à l'implantation de **12 logements individuels** (7 T3 et 5 T4) chacun avec garage, terrasse et jardin.

Partie divisée en **10 lots de terrains nus** viabilisés, prêts à bâtir.

# UN COUP DE POUCE AU CLOCHER

*L'église gothique du XIII<sup>e</sup> siècle avait été incendiée en 1585 et le roi Henri IV autorisait sa reconstruction grâce à un emprunt, en 1606 . La flèche du clocher, elle, n'a été ajoutée qu'au XIX<sup>e</sup> siècle (le poète Jasmin y a apporté sa contribution).*

## Et maintenant ...

Les murs extérieurs sont en très mauvais état. Ils nécessitent des travaux que le Conseil municipal a prévu de faire réaliser, puisque l'édifice est un bien communal. Le montant de cette restauration s'élève à 35 000 €.

Sur proposition de M. le Maire une souscription est lancée. Celles et ceux qui souhaitent apporter leur concours sont invités à remplir le bon disponible à la mairie (ou le recopier).  
*Ce don ne peut pas donner lieu à déduction fiscale.*



## BULLETIN DE SOUSCRIPTION POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

Prénom .....

Nom .....

Adresse.....

.....

Tél. : .....

mail (éventuellement) : .....

Montant de la souscription : ..... €

\*\*\*\*\*

Coupon-réponse à insérer avec votre chèque à l'ordre du **Trésor Public** dans une enveloppe cachetée portant la mention "Souscription publique pour la rénovation de l'église".

**Ouverte à tous, la souscription durera jusqu'à la fin des travaux.**

\* À la fin des travaux, une plaque gravée au nom des souscripteurs sera apposée sur un mur de l'église.

# LA BIBLIOTHÈQUE EN VACANCES...

Pendant les mois de juillet et août, la bibliothèque sera ouverte

**JEUDI MATIN de 9 h 30 à midi**

**DANS LA BIBLIOTHÈQUE, ON PEUT TROUVER :**

Des romans (romans historiques, romans du terroir, romans policiers...)

Des biographies, documentaires (récits de voyages, histoire générale et locale, géographie)

BD et revues : « *Le Festin* » et « *La Revue de l'Agenais* » et bientôt des mangas.

## LE CLUB LECTURE

reprend ses réunions - auxquelles chacun peut participer, sans adhésion à la bibliothèque.

**Premier rendez-vous jeudi 8 juillet à 15 h** [masque et gel hydroalcoolique seront encore de rigueur].

\*\*\*\*\*

## UNE « SOIRÉE » AU JARDIN !

« **Voix de Garonne** », atelier marmandais de lecture théâtrale, conduit par la metteuse en scène Catherine Ghobert, sera à Damazan **vendredi 27 août**.

À **18 h**, lectrices et lecteurs viendront animer le jardin de l'Îlot des Tabacs\* avec un montage poétique sur le thème du **Désir...**

\* Sous la mairie en cas de pluie.



compagnie  
THÉÂTRE du CYPRÈS

Atelier amateur de lecture à haute voix  
**Voix de Garonne**

# LE DÉSIR

© Catherine Ghobert

## LECTURE POÉTIQUE

Sous la direction de **Catherine Ghobert**, metteuse en scène.

Avec : Evelyne Capdegelle,  
Catherine Ghobert,  
Delphine Lecrique,  
Patrick Quillateau,  
Annie Raigne.

92, avenue de la République - 94300 Vincennes - [theatre.ducypr94@orange.fr](mailto:theatre.ducypr94@orange.fr) - <http://theatreducypr94.jimdo.com>  
N° Siret 518024328 00024 - Code APE 9001-Z - Licence n°2-1103577

## AU LAC DU MOULINEAU

Après la découverte d'un grand nombre de poissons flottant à la surface du lac ou échoués dans la végétation des berges, les services sanitaires ont été immédiatement alertés et les employés des services techniques ont consacré tous leurs efforts à collecter chaque jour les animaux morts.

Six prélèvements d'eau ont été effectués pour analyse ; un drone a permis aux Pompiers du SDIS 47 de scruter tous les recoins du lac. Des nappes d'algues suspectes ont également été analysées.

Par précaution, la Préfecture a interdit toute activité sur le lac (pêche, téléski) en attendant les résultats des analyses.



La mortalité des poissons était due à une **virémie printanière**, maladie virale provoquée par une forme de rhabdovirus qui touche les poissons et notamment la carpe. Cette virémie ne se transmet pas à l'homme.

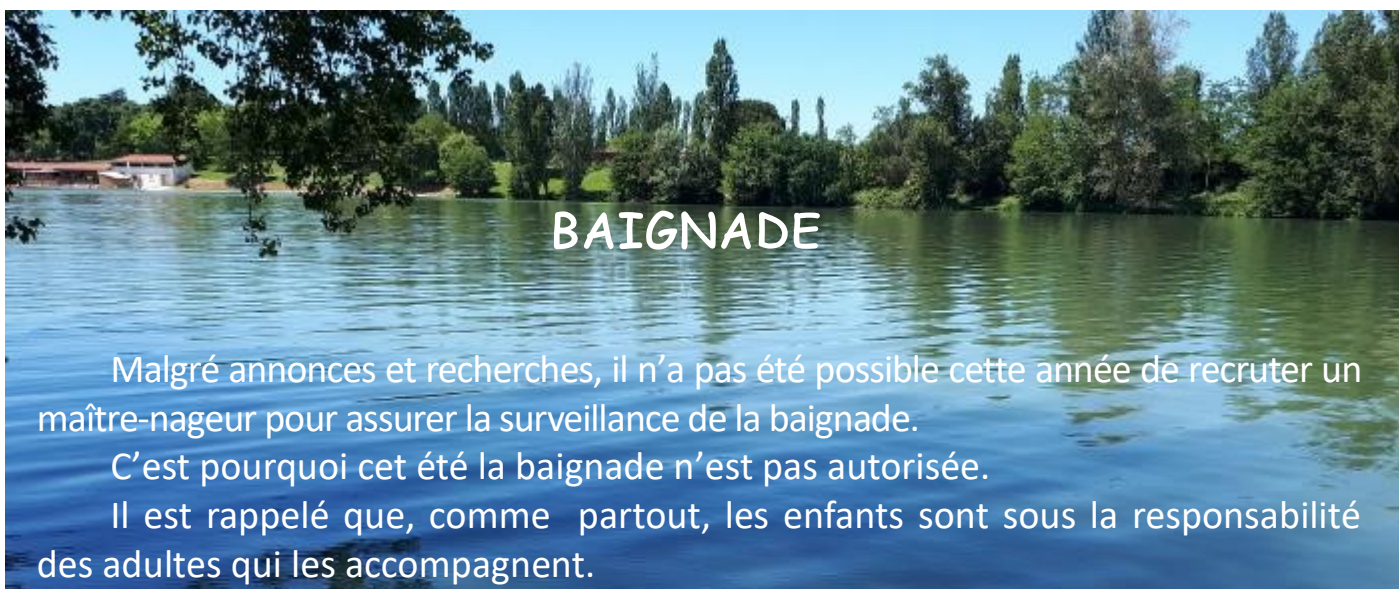
C'est l'augmentation de matière organique apportée par les poissons morts qui a favorisé le développement des algues et de leur coloration rouge.

Ce phénomène avait déjà été observé dans d'autres lacs, mais rarement dans une telle mesure.

### AUJOURD'HUI L'EAU EST EN BON ÉTAT :

- ◆ Plus aucune mortalité de poisson.
- ◆ Plus aucune odeur.
- ◆ Plus de nappe d'algues rouges.

### LES INTERDICTIONS PRÉFECTORALES SONT ANNULÉES



## BAIGNADE

Malgré annonces et recherches, il n'a pas été possible cette année de recruter un maître-nageur pour assurer la surveillance de la baignade.

C'est pourquoi cet été la baignade n'est pas autorisée.

Il est rappelé que, comme partout, les enfants sont sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent.

# Lac du Moulineau

# FEU D'ARTIFICE

à 22 h 30

Réalisé pour PYROPASSION  
par Marion Despeyroux

14 juillet Fête Nationale

D A M A Z A N

## LA PRÉSIDENTE EN VISITE À DAMAZAN



### À la caserne des Pompiers -

Madame Sophie Borderie, présidente du Conseil départemental, a visité la caserne des Sapeurs-Pompiers, accompagnée de nos conseillers départementaux Valérie Tonin et Michel Masset, du colonel Favard, directeur adjoint des Services Départementaux d'Incendie et de Secours et de représentants du conseil municipal.

Cette visite lui a permis de saluer la remarquable proportion de jeunes femmes engagées à Damazan : alors que le taux national de féminisation est de 19 %, il

s'élève ici à 50 % où il est favorisé par l'organisation adaptée des bâtiments dont le financement a été assuré pour un tiers par le Conseil départemental .



### À la Maison de Santé -

où Madame Colette Lesage, présidente de l'UNA - Damazan-Houeillès, lui a fait visiter les locaux de son association.

Le Conseil départemental a également participé au financement de la Maison de Santé dont Madame Sophie Borderie a particulièrement apprécié l'agencement et la restauration.



# VIE ASSOCIATIVE



Ô BEAUX MARCHÉS, LE RETOUR !

Les Marchés d'été reprennent à Damazan du **6 juillet au 31 août inclus**, dans le respect des consignes sanitaires qui demeurent prescrites :

## JUILLET

\* Mardi 6 : **DUO DANA REV**  
*variété française internationale  
des années 60 à nos jours*



\* Mardi 13 : **CHILLCAKE**  
*groupe agenais soul et pop*



\* Mardi 20 : **LES ORIGINALS**  
*variété internationale*



\* Mardi 27 : **MELI MELODIE**  
*reprise de chansons  
françaises*



## AOÛT

\* Mardi 3 : **LES VYNIL'S**  
*groupe année 80*



\* Mardi 10 : **DKLÉ**  
*chansons françaises  
et internationales*



\* Mardi 17 : **TRI-MARRANT**  
*trio de la région libournaise :  
50 ans de chansons françaises*



\* Mardi 24 : **MELI MELODIE**  
*chansons françaises*

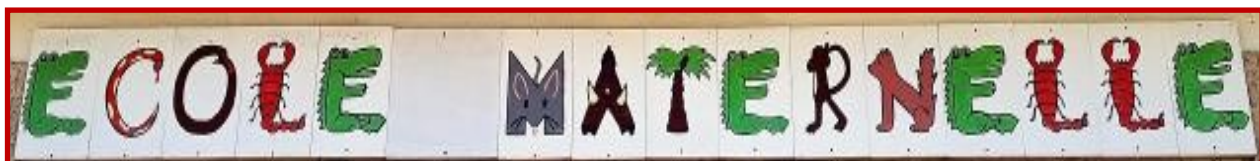


\* Mardi 31 : **KAIROS**  
*musique Pop/folk,  
soul/jazzy, latine*



# VIE SCOLAIRE ET ENFANCE

## INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE



Depuis la rentrée scolaire 2019, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans pour tous les enfants, Français et étrangers.

Les familles des enfants de 3 ans sont invitées à les inscrire à l'école maternelle.

L'inscription se fait à la mairie. Se munir de ses papiers d'identité, du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justification de résidence.

## CENTRE DE LOISIRS

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Damazan recevra les enfants du mercredi 7 juillet au vendredi 20 août - de 7 h 15 à 19 h.

Cette année l'équipe d'animation a choisi d'orienter ses activités vers l'univers du musée, un lieu peu fréquenté voire méconnu de notre jeune public.

Ce thème laisse le champ libre à l'équipe d'animation pour développer des thèmes porteurs pour les enfants qui pourront découvrir ainsi le monde du musée (fonctionnement et fonctions).

L'intérêt, pour eux, est de comprendre et de connaître cet univers qui leur est souvent méconnu.

Nous avons donc inventé et ouvert notre propre musée où nous enchaînerons les thèmes et les expos.

Cet été nous préparons 2 expositions :

- \* **Carnet de voyages en terres inconnues** (en juillet)
- \* **Les amis de Gaïa** (en août)

Nous réaliserons des activités et des sorties exceptionnelles en lien avec les thèmes abordés :

- **Tournage et montage de visites virtuelles**
- **Bivouac « Les Nocturnales »**
- **Baignades**
- **Initiation au canoë, au kayak, et au stand-up paddle**
- **Sortie VTC**
- **Initiation au tennis sur les installations de Damazan**
- **Bivouacs des petits**
- **Mini camp en projet**
- **Walygator**
- **Ventri'gliss et château gonflable.**
- **Entretien du jardin pédagogique.**







#PlayaTour



ufolep  
**Playa Tour**

**Multi sports**

Lac du Moulineau  
47160 DAMAZAN

**FOOT**  
TCHOUKBALL  
**VOLLEY**  
KINBALL  
**RUGBY**  
**BASKET**  
**HOMEBALL**

**ESCALADE – VTT**

PARCOURS GONFLABLE  
TIR A L'ARC

**Et plein d'autres activités sportives**

\*Au moment de l'édition de cette affiche, nous n'avons pas la certitude que la baignade sera possible sur le site

**Lundi 12 juillet 2021 – De 10h à 17h30**

@ufolep47@laligue47.org | ☎ 05 53 77 05 34

Fédération sportive de  
la ligue de  
l'enseignement  
un soir par l'éducation populaire

Soutenu par



# LA COLLECTIVITÉ

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES : LES RÉSULTATS DU CANTON

COMMUNES	INSCRITS	VOTANTS		EXPRIMÉS		BLANCS		M. MASSET V. TONIN		D. CHAZALON N. ROUSSILLE	
<b>Ambrus</b>	86	47	54,65 %	41	47,67 %	4	4,65 %	32	78,06 %	9	21,95%
<b>Barbaste</b>	1087	548	50,41 %	510	46,92 %	18	1,66 %	443	86,86 %	67	13,14 %
<b>Bruch</b>	555	249	44,86 %	234	42,16 %	6	1,08 %	76	32,48 %	158	67,52 %
<b>Buzet-sur-Baïse</b>	907	367	40,46 %	351	38,70 %	5	0,55 %	157	44,73 %	194	55,27 %
<b>Damazan</b>	<b>919</b>	<b>479</b>	<b>52,12 %</b>	<b>462</b>	<b>50,27 %</b>	<b>8</b>	<b>0,87 %</b>	<b>380</b>	<b>82,25 %</b>	<b>82</b>	<b>17,75 %</b>
<b>Feugarolles</b>	625	213	34,08 %	192	30,72 %	13	2,08 %	83	42,23 %	109	56,77 %
<b>Lavardac</b>	1760	731	41,53 %	692	39,32 %	27	1,53 %	535	77,31 %	157	22,69 %
<b>Mongaillard</b>	137	54	39,42 %	53	38,69 %	0	0 %	27	50,94 %	26	49,06 %
<b>Monheurt</b>	137	74	54,01 %	68	49,64 %	5	3,65 %	48	70,59 %	20	29,41 %
<b>Montesquieu</b>	585	236	40,34 %	215	36,75 %	14	2,39 %	92	42,79 %	123	57,21 %
<b>Pompiey</b>	157	65	41,40 %	63	40,13 %	0	0 %	41	65,08 %	22	34,92 %
<b>Puch-d'Agenais</b>	545	248	45,50 %	239	43,85 %	6	1,10 %	132	51,46 %	116	48,54 %
<b>Razimet</b>	207	102	49,28 %	93	44,93 %	7	0,38 %	59	63,44 %	34	36,56 %
<b>Saint-Laurent</b>	286	154	53,85 %	145	50,70 %	7	2,45 %	76	52,41 %	69	47,59 %
<b>Saint-Léger</b>	103	60	58,25 %	59	57,28 %	1	0,97 %	29	49,15 %	30	50,85 %
<b>Saint-Léon</b>	239	122	51,05 %	117	48,95 %	3	1,26 %	78	66,67 %	39	33,33 %
<b>Saint-Pierre de Buzet</b>	191	108	56,54 %	100	52,36 %	3	1,57 %	68	68,00 %	32	32,00 %
<b>Thouars</b>	165	83	50,30 %	82	49,70 %	1	0,61 %	18	21,96 %	64	78,05 %
<b>Vianne</b>	756	289	38,23 %	263	34,79 %	16	2,12 %	162	61,60 %	101	38,40 %
<b>Xaintrailles</b>	352	177	50,28 %	158	44,89 %	7	3,41 %	118	74,68 %	40	25,32 %

# Janouille en Vadrouille



Pour petits et grands,  
une promenade dans la Bastide  
offerte par la Communauté des  
Communes du Confluent et des  
Coteaux de Prayssas



Venez écouter l'histoire - et les petites  
histoires - de notre village en suivant,  
de rues en carrerots, les pas de

*J*anouille-le Guide-Bouffon...

## DAMAZAN

Lundi 12 juillet à 21 h

Place A. Fallières (devant la mairie)

Pour plus de renseignements  
[www.janouille.com](http://www.janouille.com)

 « Janouille Fripouille »

Dépôts sauvages des déchets !



*Il a été constaté une augmentation du nombre de dépôts sauvages de déchets sur les voies publiques du territoire.*

*Ces actes d'incivilité nuisent à notre environnement, à la salubrité des lieux et ils ont également un impact financier sur les collectivités et donc sur les usagers.*

*C'est pourquoi, il est de la responsabilité de tous de conserver un environnement propre et agréable.*

LES DÉPÔTS SAUVAGES  
DE DÉCHETS SONT  
PASSIBLES  
D'UNE AMENDE !

**TOUT DÉPÔT SAUVAGE DE DÉCHETS AU PIED DES CONTENEURS**

ou plus largement **SUR LA VOIE PUBLIQUE**

ou **DANS LA NATURE,**

est un comportement intolérable d'autant plus que des solutions existent :

**Des conteneurs sont en place :**

- ⇒ boulevard du G<sup>al</sup> De Gaulle,
- ⇒ rue du Mesnil-les-Hurlus,
- ⇒ rue Simone Veil
- ⇒ près de la Salle polyvalente.

**RAPPEL DES HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE :**

**Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h**  
*Fermée lundi, mercredi et vendredi*

# LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,  
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

compostage individuel

broyage

paillage des arbres

collecte en déchèterie

les déchets verts seront valorisés sous forme de compost



## NE LAISSONS PAS LES MOUSTIQUES S'INSTALLER !



**Supprimer  
les soucoupes**



**Abriter les pneus**



**Vider et ranger  
les petits récipients  
à l'abri de la pluie**



**Jeter les  
déchets dans  
la poubelle**



**Couvrir  
les réserves d'eau**



**Jeter les eaux  
stagnantes**

**Des gestes simples et efficaces  
à faire chaque jour**



# En période de fortes chaleurs ou de canicule

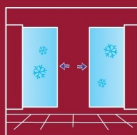
## Personne âgée

**Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...**

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

## Enfant et adulte

**Je bois beaucoup d'eau et ...**

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.



Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.

TBWA\CORPORATE © Alexis / C. Moréchal Ref. 260\_09404-A

**En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15**

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)

<http://www.sante-sports.gouv.fr/canicule/>

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou 32 50 (0,34€/minute)





# DAMAZAN - services

**La MAIRIE** - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 [mairie.damazan@collectivite47.fr](mailto:mairie.damazan@collectivite47.fr)

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h - à la **mairie annexe le jeudi**

**Sur rendez-vous, l'après-midi**

*Permanence adjoint samedi matin de 10 h à 12 h*

## **A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique)**

💻 [asvp.damazan-buzet@collectivite47.fr](mailto:asvp.damazan-buzet@collectivite47.fr) - ☎ 06 37 14 49 70

Permanence à la mairie annexe le jeudi de 10 h à 12 h

## **La BIBLIOTHÈQUE** - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 [bibliotheque.damazan@collectivite.fr](mailto:bibliotheque.damazan@collectivite.fr)

Mercredi de 9 h 30 à 12 h

Jeudi de 9 h 30 à 12 h

## **La POSTE - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Mercredi de 9 h à 12 h - **Point Service au Public** (Assurance Retraite — CAF — CPAM — MSA — Pôle Emploi)

## **La DÉCHÈTERIE** - ☎ 05 53 84 97 69

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

(fermé lundi, mercredi et vendredi)

## **Le PÔLE ENFANCE** -

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 05 53 79 47 98

L'ÉCOLE MATERNELLE - 09 79 50 43 00

Le CENTRE de LOISIRS - 05 53 88 01 03

La MICRO-CRÈCHE - 05 53 88 60 57

## **La PMI** - ☎ 05 53 88 26 36 - (Tonneins ☎ 05 53 84 17 50)

## **La DIRECTION du DEVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)**

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

## **La M.S.A.** - ☎ 05 53 93 94 56 - 💻 [haryouli.nadia@dlg.mas.fr](mailto:haryouli.nadia@dlg.mas.fr)

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h

Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

## **Le CONCILIATEUR de JUSTICE**

Permanence deux mardis par mois de 14 h à 17 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 79 40 15

**UNA de DAMAZAN** - 💻 [una@unadamazan.fr](mailto:una@unadamazan.fr) site : [una-damazan-houailles.webnode.fr](http://una-damazan-houailles.webnode.fr)  
(anciennement ASSAD) ☎ 05 53 79 37 66 (de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi)

Permanence : lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

## **EHPAD Capuran (Maison de retraite)** - ☎ 05 53 79 80 00

site : [www.lesmaisonderetraiteselection.fr](http://www.lesmaisonderetraiteselection.fr)

## **CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.)** Sur rendez-vous : ☎ 05 53 84 17 50

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

Permanence à la mairie annexe les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedi du mois, de 10 h à 12 h